

L'an deux mille six et le vingt neuf septembre deux mille six le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h00. Date de la convocation le vingt deux septembre deux mille six.

Étaient présents : Monsieur Robert BALDÈS, maire, Monsieur René ARRIGHI, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU conseillers.

Étaient absents excusés : Messieurs Jean-Guy BERTAUD pouvoir à Christiane SOU, Philippe LAMBOUR pouvoir à Robert BALDES

Étaient absents : Madame Laurence BRAUD, Messieurs Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CANOR

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 7 août 2006

Ordre du jour :

1) **Marché des travaux de voiries et écoulement des eaux de pluie VC4 entre le presbytère et le cimetière (Robert BALDÈS)**

La première consultation du marché voirie 2006 publiée dans la presse s'est révélée infructueuse puisque nous n'avons obtenu aucune réponse. Après une deuxième consultation auprès de 6 entreprises, BOUCHER et la SCREG ont répondu. La SCREG qui a proposé le devis le moins disant a été retenue pour la somme de 47 425,00€ HT soit 56 720,30€ TTC. (BOUCHER 57 244,15€ TTC).

Le conseil municipal, suite à la présentation de Monsieur le Maire lui donne l'autorisation de signer le marché de travaux de voirie avec l'entreprise SCREG, retenue par la commission d'appel d'offres du 18 septembre 2006.

Vote : pour 9, abstention 1

Jean-Marie ARRIVE signale qu'il faut nettoyer les regards de la départementale 669. Une demande sera faite auprès des services de la DDE qui ont l'entretien de cette voie.

2) **Régie de recettes (Jean-Guy BERTAUD)**

Après l'examen des diverses recettes communales il est décidé de ne pas modifier leur traitement en mairie.

3) **Reprise des concessions au cimetière (Christiane SOU)**

Mademoiselle Christiane SOU présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Cimetière sur les concessions enregistrées sous les numéros :

-Cimetière du bas-

116 bis famille Baraillon-Bizet

160 famille Chevreau

40 famille Roy

-Cimetière du haut-

36 famille Delbos

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R.361-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions en leur nom et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Délibère :

Art.1^{er} – Monsieur le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Art.2 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Vote 10 pour

4) Achat de matériel pour le service technique : tondeuse et poste de soudure (René ARRIGHI)

René ARRIGHI a consulté trois fournisseurs. Le moins disant l'établissement BOUE FRERES MATERIEL a été retenu d'autant que la qualité des matériels est identique.

Le prix de la tondeuse s'élève à 1 123,47 € HT soit 1 343,67 € TTC, et celui du poste de soudure à 247,50 € HT, soit 296,01 € TTC.

5) Décision modificative, ouverture de crédits (Robert BALDES)

Suite à la vente du terrain de 10 ca, parcelle AB 286, à Mme et M. BASSE proposition d'ouvrir un crédit budgétaire en recette investissement, ligne 024, pour 150€.

Le CM donne son accord à l'unanimité.

6) Financement des écoles privées (Robert BALDES)

Une loi et une circulaire ministérielle récentes imposent des charges supplémentaires importantes aux Communes. Il s'agit de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, n°2004-809 du 13 août 2004 et la circulaire ministérielle sur le financement par les Communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, n° 2005-206 du 02/12/2005. Cette directive non votée à l'Assemblée Nationale, imposée par le recours à l'article 49-3 de la Constitution et la circulaire qui en découle fixent les modalités de la contribution financière des Communes pour les enfants de la Commune qui fréquentent les écoles privées.

Bien entendu que chacun doit avoir la liberté de choisir son école publique ou privée. Cette question ne se pose pas.

Par ailleurs il existe une école laïque à GAURIAC avec toutes les responsabilités financières que cela incombe et c'est bien normal. Entretien de locaux, rénovations, chauffage, électricité, petit équipement, assurance, contrat de maintenance, entretien ménager, mobiliers scolaires, cantine scolaire, téléphone, ordinateurs, rémunération des personnels, administration communale, activités extra-scolaires, etc. sont à la charge de la Commune et donc financés par les impôts locaux de la population gauriacaise.

Nous ne participons pas au financement des écoles publiques hors commune qui reçoivent des enfants de GAURIAC. D'ailleurs c'est la condition pour que le Maire donne son accord à leur admission dans un autre établissement scolaire et cela se passe toujours très bien.

Nous avons un principe très clair. Nous ne demandons rien pour les enfants en provenance des autres Communes et nous ne donnons rien pour élèves guauriacais qui vont ailleurs. Le fonctionnement de l'école a un coût global. Ce n'est pas la variation d'une douzaine d'enfants en plus ou en moins qui modifie d'une manière importante la ligne budgétaire consacrée annuellement à l'école communale.

Donc vouloir obliger la Commune à payer pour les enfants qui sont admis dans les seuls établissements privés relève d'une grave atteinte à la notion même de solidarité et de service public, à l'égalité de chances, au fondement de l'école publique, laïque et gratuite.

Il s'agit d'un désengagement dramatique de l'Etat qui recherche à réduire le nombre de fonctionnaires en faisant supporter le surcoût aux Communes.

En conséquence la Commune de GAURIAC ne participera pas financièrement au fonctionnement de tout établissement scolaire privé.

Jean Marie ARRIVE pense qu'il faut financer notre école communale et pas d'autres établissements quels qu'ils soient. Ce serait une autre charge supplémentaire imposée aux communes. Il y a la séparation de l'église et de l'Etat, nous n'avons donc pas à financer les écoles de toutes confessions.

Raymond RODRIGUEZ propose de changer notre texte en tenant compte de la proposition de Jean Marie ARRIVEE.

Christiane SOU souhaite transformer l'analyse du Maire en délibération à envoyer au Préfet, ce que partage le Conseil Municipal à l'unanimité.

7) Divers

▪ La Poste

La Poste a annoncé sa décision de fermer le mercredi matin à partir du 2 octobre 2006.

Les nouveaux horaires sont maintenant les suivants :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi 9h-12h / 14h-16h30

Mercredi 14h-16h30

Samedi 8h30-11h30

Jusqu'à présent, le Directeur départemental de La Poste refuse de recevoir une délégation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a écrit à la Commission de la présence postale départementale pour demander à être reçu par le Directeur de La Poste en présence de Max JEANJEAN Conseiller Général de notre canton.

Jean Marie ARRIVE propose d'aller manifester un mercredi matin au bureau de poste de BOURG afin d'embouteiller le guichet.

Jean-Guy BERTAUD, information communiquée par Robert BALDÈS, pensait manifester devant la poste de GAURIAC un lundi matin par exemple.

Monsieur le Maire rappelle que si l'objectif de la Poste aujourd'hui est d'entrer en compétition avec les banques elle devrait pouvoir supporter une compétition au niveau de montant du loyer qu'elle paye à la commune soit 1017€ par an.

René ARRIGHI signale qu'une porte vient d'être changée 1 588 €. Le montant annuel du loyer ne couvre même pas cette dépense qui n'est d'ailleurs pas la seule pour cette année.

Jean-Marie ARRIVE propose d'informer Monsieur le Sous-Préfet du refus du Directeur Départemental de recevoir une délégation du conseil municipal de Gauriac.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire un courrier au Sous-Préfet dans ce sens.

▪ **Parking des logements Duong**

Ce parking mérite aujourd'hui d'être rénové pour supprimer les flaques d'eau. En même temps il va être sensiblement agrandi pour permettre aux locataires de bénéficier d'une capacité de stationnement sensiblement plus importante. Une délimitation en pierres de taille va être créée pour contenir les véhicules dans le périmètre réservé à leur stationnement, tout en sachant que la place ne doit pas être réduite par des épaves. Jean-Guy BERTAU est chargé de suivre les travaux.

▪ **Chemin du Grenet**

Ce chemin mérite quelques travaux de remise en état. Des mesures sont à l'étude pour éliminer les eaux de pluie et de source qui viennent l'endommager. 40 m³ de calcaire devraient permettre de boucher les ornières. A présent nous ne pouvons plus utiliser les tuiles qui permettaient à la Commune d'entretenir les chemins à bon marché. En effet beaucoup d'entre elles sont coupantes et des réclamations de détérioration de pneus nous parviennent. Christian CANOR suggère de recréer les fossés, et d'assainir le terrain avant les travaux. Robert BALDÈS précise qu'il est effectivement prévu de revoir les fossés.

▪ **Roque de Thau**

Extension de 44 m de la conduite des eaux de pluie pour desservir les deux nouvelles habitations en cours de rénovation dans la maison proche de la ruine, jusqu'à présent envahie de lierre, située à l'angle du chemin rural qui accède au cirque du Mugron.

▪ **Taxes des Ordures Ménagères**

M. le Maire reçoit régulièrement des familles gauriacaises mécontentes de l'évolution du coût des ordures ménagères. L'augmentation insupportable de 35% de la facture du SMICVAL à la Communauté des Communes dépasse le raisonnable. Il n'est pas concevable que le transport et le traitement des ordures ménagères puissent conduire à des augmentations incompatibles avec l'augmentation du pouvoir d'achat des familles. Robert BALDÈS a demandé à Bernard SOU, Président de la CDC et Vice Président du SMICVAL de venir à la rencontre des gauriacais sur GAURIAC. A ce jour il préfère envisager une réunion avec la population sur BOURG/Gironde. Il est bien évident que si le mode de prélèvement sur le foncier réduit le coût pour certains et l'augmente pour d'autres, le fond de l'affaire est l'augmentation de la facture totale réclamée aux 15 Communes du Canton : 1 203 344€ en 2006 contre 891 003€ en 2005, soit + 312 341€. Bien entendu il y a la mise aux normes de SAINT GIRONS et autres investissements. Mais alors n'allons pas beaucoup trop vite en besogne ? N'y a-t-il pas d'autres participations possibles pour réduire la charge des familles ? Les élus que nous sommes doivent entendre ce mécontentement et y trouver rapidement une réponse positive. Je continue à penser que des réunions de proximité, dans chaque village, sont indispensables pour débattre avec les concitoyens à partir des questions qu'ils se posent à juste titre.

Raymond RODRIGUEZ expose l'étude en cours à la CDC concernant la possibilité de s'orienter vers une fiscalité mixte qui pourrait prendre en compte différemment les ordures ménagères, mais aussi le fonctionnement de la crèche de PUGNAC.

▪ **Médaille d'honneur du travail, promotion du 14 juillet 2006.**

M. le maire et le Conseil Municipal félicitent :

Pour leur médaille d'argent

M. Eric BRAUD employé chez LESIEUR à BORDEAUX

M. Philippe RIVIERE de EDF GDF de France Distribution Gironde MERIGNAC.

Pour ses médailles d'argent et vermeil

Mme Marie Claire PEYRAUD employée chez TECHNIQUE BETON à MOISSY-CRAMAYEL.

Raymond RODRIGUEZ souligne que le prochain journal de Gauriac sera prêt pour la diffusion la semaine 41.

Il rappelle qu'au conseil municipal du mois de juillet il a été décidé la mise en réseau des ordinateurs de la Mairie connectés sur Internet avec live box.

Il communique un devis de chez BMI pour 854 € de matériel et 200 € de mise en service plus 60€ de récupération de données. Il convient maintenant de faire le point sur le côté technique de ses installations. Un poste sera disponible pour le public et nous économiserons en téléphone.

Compte tenu de l'application de la taxe des ordures ménagères sur foncier bâti il faut revoir les charges locatives des logements de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de rajouter à l'ordre du jour cette décision.

Christiane SOU fait le point sur la part de chaque logement concernant la taxe des ordures ménagères et le montant prévisionnel demandé depuis le mois de février 2006. Le conseil municipal décide de répartir le solde des charges sur 3 mois à compter du mois d'octobre 2006 soit :

Immeuble Dupont

logement 1 (Mme Bertaud) 79 €

logement 2 (M. Comberton) 98 €

Immeuble Duong

logement 1 (Mme Chagna) 27,20 €

logement 2 (Mme Grenier) 55,20 €

logement 3 (M. El Canjaoui) 94,78 €

logement 4 (Mme Guillot) 76,20 €

logement 5 (Mle Cougard) 27,20 €

logement 6 (Mme Bouyer) 21,20 €

Bâtiment de la Poste

logement (Lalanne-Terrade) 101 €

bureau de Poste 60 €

Salon de coiffure 9,67 €

Le Bistrot 103 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'étaler le paiement du solde de cette taxe sur 3 mois à compter du mois d'octobre 2006.

Christiane SOU demande où en est le projet de ralentisseur et de stationnement sur la portion de voirie qui passe devant la mercerie.

Après débat le Conseil n'est pas majoritairement favorable à un ralentisseur dans cette zone. Il pense qu'en règle générale la vitesse n'est pas excessive et que d'autres voies communales ou départementales du village (circulation plus importante et beaucoup plus rapide) mériteraient d'en être munies bien avant.

Dans une première étape nous allons améliorer et sécuriser le secteur du pressing en matérialisant le stationnement côté pressing dès que la couche d'enrobé sera réalisée, et en aménageant la petite place du virage pour ralentir la vitesse et supprimer la poussière des voitures qui font demi-tour.

Gisèle SOU indique l'ouverture avec vernissage de l'exposition des cartes postales anciennes de GAURIAC, salle du Conseil, le 20 octobre 06 à 18 heures. Elle prendra fin le 24 novembre.

Patrick GIRARDIN fait part de la réunion des associations du village. Un calendrier des activités a été élaboré. La réalisation de la chape du barbecue à la « Maison du Peintre » est reportée au printemps.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseiller Général du Canton qui nous informe de la mise à l'ordre du jour de la Commission Permanente du 6 novembre de la subvention de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances à la famille de Serge ROY qui vient de nous quitter. Nous tenons lui rendre hommage sans oublier qu'il a été un élu actif au service de la vie municipale dans notre village.

Christian CANOR demande la révision de l'arrêté sur les nuisances, signale la présence d'ornières sur le chemin rural n° 12 et l'existence de ragondins au pont de la Garenne. Il souhaite qu'un bilan précis de la lutte contre ce nuisible soit effectué et pose la question de la prise en charge des dégâts.

René ARRIGHI demande un devis pour la recherche d'amiante dans les logements de la commune en location pour programmer la commande du bureau d'étude début janvier 2007.

Jean Marie ARRIVE indique que le fleurissement automnal est en cours.

La séance est levée à 23h50